



## CIRCUITS COURTS

PLAN D'ACTION 2020

---

## PROPOSITION D'UNE POLITIQUE CIRCUITS COURTS

---

# SOMMAIRE

---

## 3 Ce que nous apprend la crise covid-19 sur nos systèmes alimentaires

## 4 Éléments de contexte

Sept engagements en 3 axes à l'horizon 2022

## 10 AXE 1 - PRODUIRE LOCAL EN HAUTE-GARONNE, un préalable inévitable au changement d'échelle des circuits courts

**ACTION 1** Mettre en place un dispositif de soutien aux Espaces-test pour favoriser l'implantation des porteurs de projet agricole en capacité de répondre à la demande en circuits courts.

**ACTION 2** Mettre en place un dispositif de « location-vente » pour l'installation des porteurs de projet à la sortie des Espaces-test, en partenariat avec la SAFER.

**ACTION 3** Mettre en place un périmètre pilote de Protection des Espaces Agricoles et Naturels à proximité des Espaces-test, en partenariat avec des EPCI volontaires.

## 16 AXE 2 – ORGANISER LES FILIÈRES LOCALES EN HAUTE-GARONNE, une démarche de coordination nécessaire pour répondre à la diversité de la demande en circuits courts et aux objectifs d'approvisionnement de la restauration collective

**ACTION 4** Mettre en place un parcours de deux appels à projet à destination des EPCI pour favoriser l'émergence de filières courtes structurées en Haute-Garonne.

**ACTION 5** Financement de la restructuration des abattoirs de Boulogne/Gesse et de Saint-Gaudens, outils structurants pour les filières viandes du territoire.

## 22 AXE 3 – CONSOMMER LOCAL EN HAUTE-GARONNE, ou démocratiser l'accès à une alimentation locale pour l'ensemble de la population

**ACTION 6** Création d'un concours « Innovations durables pour une alimentation sociale et solidaire ».

**ACTION 7** Expérimenter autour de trois projets pilotes pour accompagner les populations les plus précaires dans leurs changements de pratique de consommation.

## 26 Moyens mis en œuvre par le Conseil départemental

## 28 Synthèse

---

# CE QUE NOUS APPREND LA CRISE COVID-19 SUR NOS SYSTÈMES ALIMENTAIRES ...

La crise du covid-19 met en lumière la fragilité de nos systèmes alimentaires. En quelques jours, la fermeture des lieux de restauration et la modification des habitudes alimentaires ont profondément bouleversé l'organisation des filières.

Ces changements affectent le secteur logistique. Alors que le niveau des stocks reste important à l'échelle nationale, les flux deviennent le facteur limitant. Les efforts des entreprises redoublent pour transporter les denrées depuis les usines vers les plate-formes logistiques, puis en direction des points de vente. Une intensification souvent confrontée aux retours à vide des camions, provoquant des coûts supplémentaires et des tensions entre acteurs.

Pendant ce temps, les circuits courts se démarquent par leurs capacités à se réinventer rapidement avec grande ingéniosité. Les acteurs de Haute-Garonne confirment que la demande en produits frais, locaux et sains explose.

En effet, les consommateurs se préoccupent de la qualité alimentaire de leurs produits en ces temps de crise sanitaire. Aussi, les agriculteurs, associations et collectifs citoyens se fédèrent. Ils s'organisent pour trouver des alternatives à la fermeture des lieux de restauration et de nombre de marchés de plein vent. Les échanges s'intensifient avec les commerces de proximité et les moyennes surfaces, qui voient leurs ventes augmenter de 20% a contrario des hypermarchés. Le numérique et les réseaux sociaux sont la pierre angulaire de ces démarches. Ils permettent notamment la création de nouveaux outils de distribution tels que les plateformes de livraison à domicile, les drives, les outils de précommande pour les marchés, ou l'organisation de groupements d'achat de consommateurs ...

Enfin, il est essentiel de noter le rôle structurant des collectivités locales. Là où des politiques agricoles et alimentaires ont été menées avant la crise, ces communes et EPCI ont pu jouer un rôle de relais aux initiatives locales.

La crise du covid-19 nous montre donc les forces des circuits courts. Les organisations locales, décentralisées, favorisant le lien - dématérialisé - entre agriculteurs et consommateurs, ont été plus efficaces pour réinventer des solutions dans l'urgence. Elles ont été porteuses de nouvelles solidarités, pour les agriculteurs, mais aussi pour les personnes les plus mobilisées ou démunies face à la crise. Cette crise du covid-19 nous démontre la résilience d'une économie plus sociale et plus solidaire.

Mais, la crise du covid-19 souligne également les freins et les limites de ce secteur en pleine croissance.

La disparition progressive des maraîchers autour de la ceinture périurbaine toulousaine affecte durablement la souveraineté alimentaire de la Haute-Garonne. Pour relocaliser notre alimentation, il faudra produire différemment sur notre territoire.

Les agriculteurs ont dû faire face à une explosion de la demande. Malgré une réorganisation rapide, nombre d'entre eux se sont vus dépassés par les surplus de charges de logistique et de gestion. Il faudra encourager la professionnalisation des intermédiaires locaux, rouages nécessaires au bon fonctionnement du système.

Enfin, la crise remet en lumière les inégalités des populations pour l'accès à une alimentation saine et de qualité. Si la crise du covid-19 a fait émerger de nombreuses solidarités, tous n'en bénéficient pas encore aujourd'hui. L'essor des circuits courts ne profite qu'à une marge favorisée de la population en mesure de pouvoir s'organiser pour disposer de ces produits ou en capacité d'en assumer le coût.

Ce plan d'actions vise à répondre à l'ensemble de ces enjeux. Il propose de nouveaux dispositifs pour des territoires plus résilients pour faire face aux incertitudes qui nous attendent ...

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE





# Historique de la démarche engagée par le Conseil départemental et la SPL Haute-Garonne Développement

**En 2019, la SPL Haute-Garonne Développement est saisie par le Conseil départemental pour établir un plan d'action Circuits Courts pour le Département.**

Ce travail s'inscrit en complémentarité des politiques d'ores et déjà menées par les Directions de l'Agroécologie et de l'Éducation.

**Un plan qualité alimentaire** a notamment été validé en janvier 2020.

Il propose différentes mesures visant à améliorer la qualité nutritive des plats proposés aux collégiens de Haute-Garonne.

Pour ce faire, un travail de concertation et de formation est proposé aux cuisiniers des établissements. Une réflexion est également engagée autour des outils de gestion de la commande publique (groupement d'achat, plateforme AGRILocal 31).

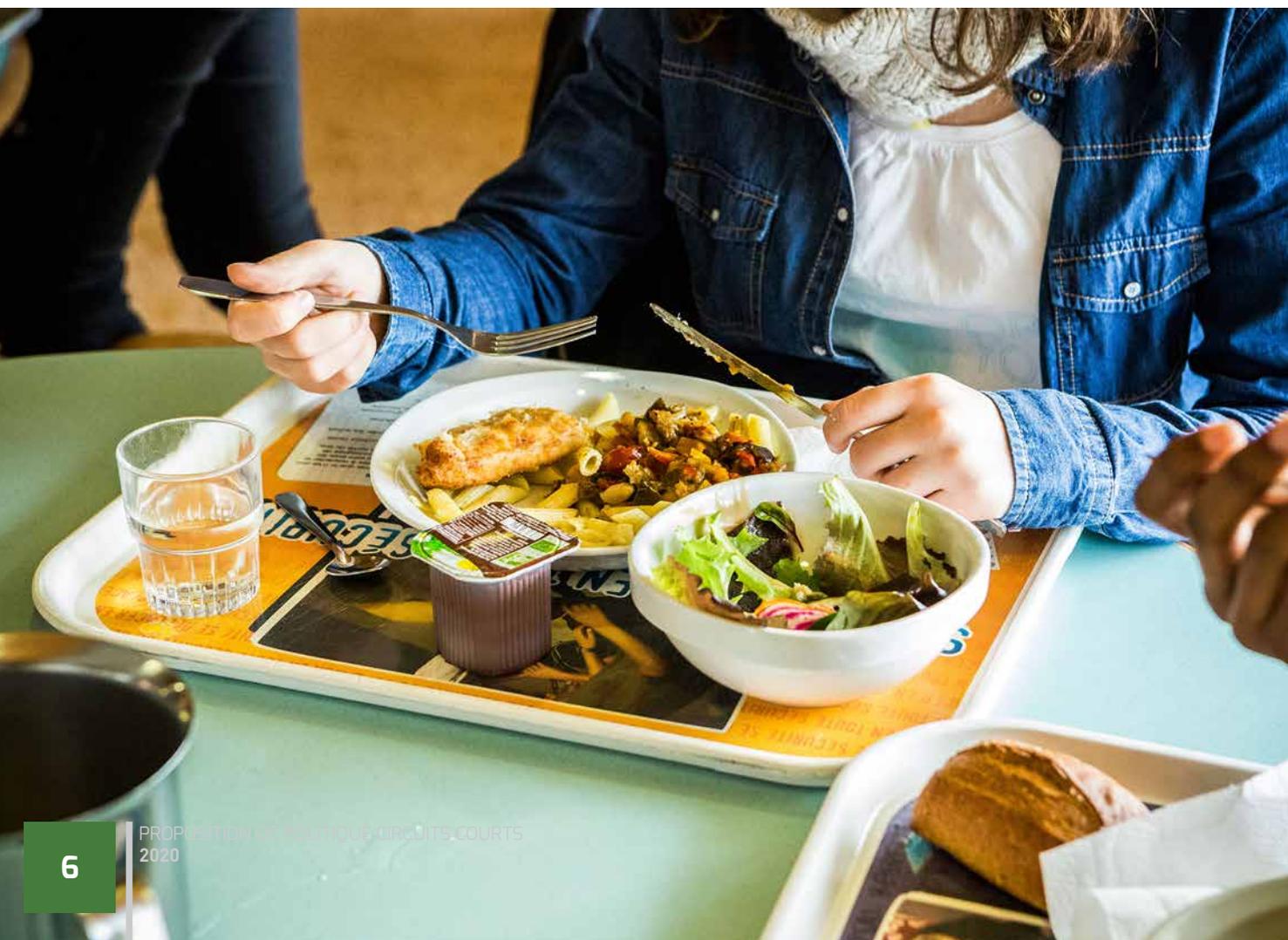
Les agents du Département sont également mobilisés pour favoriser la mise en relation des agriculteurs avec les établissements de restauration collective, mais également auprès des consommateurs.

Outre des actions d'animation et de sensibilisation, un annuaire de producteurs est en cours de création.

Ces initiatives s'ajoutent aux domaines d'intervention historiques du Conseil départemental, concernant les aides directes aux agriculteurs et le soutien des associations locales.

Des actions fortes ont notamment été initiées pour favoriser l'installation des agriculteurs. Une enquête exhaustive, menée auprès des nouveaux installés, a permis l'adoption d'un nouveau règlement d'aide pour le soutien de 22 dossiers en 2019.

Une convention financière a également été signée avec Terre de liens pour la mise en relation des cédants et des candidats à l'installation.



# Les leviers identifiés pour développer les circuits courts sur le département

## Une offre agricole en circuits courts insuffisante pour répondre aux besoins des consommateurs

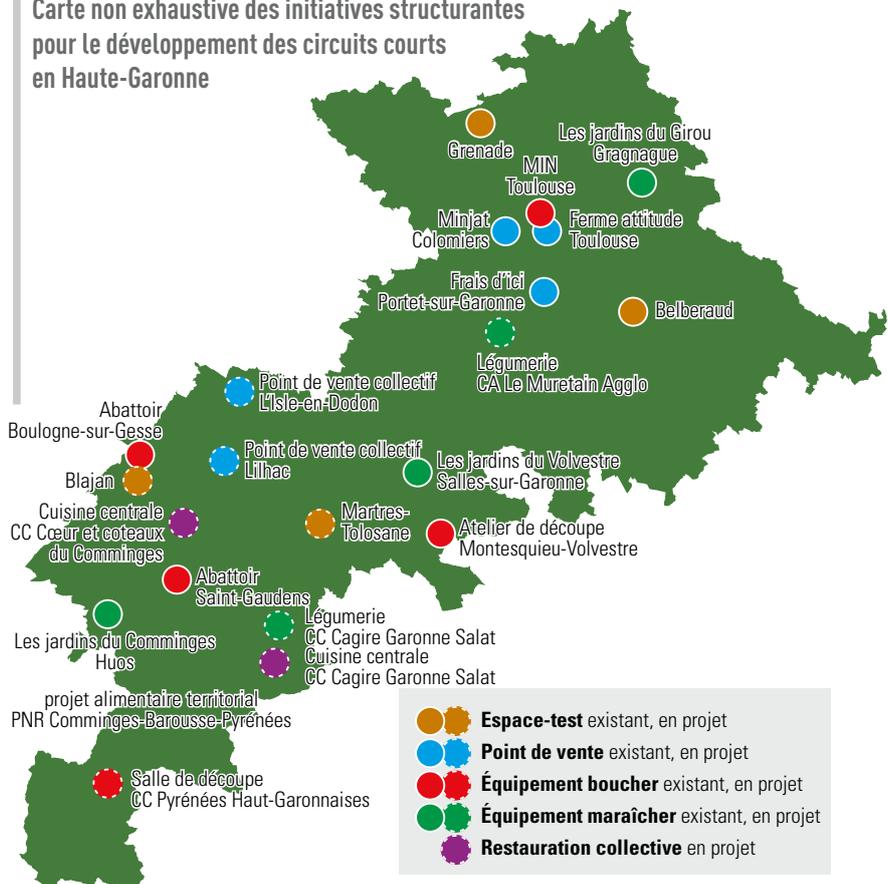
En Haute-Garonne, l'offre de produits en circuits courts ne répond que partiellement à la demande des consommateurs. En effet, les productions locales d'élevage et de céréales sont principalement orientées vers des marchés nationaux, voire internationaux. A contrario, les exploitations maraîchères commercialisent couramment leurs productions sur le territoire. Ces volumes de production sont principalement absorbés par les systèmes de ventes directes (AMAP, marché de plein vent, etc.). Ils restent insuffisants pour répondre à l'ensemble de la demande, notamment celle de la restauration collective et des petites et moyennes surfaces. En effet, les exigences de prix et de volumes de ces établissements impliquent la production de volumes de "demi-gros" favorables aux économies d'échelle et à la rentabilité des échanges. **Il faut donc favoriser l'installation de maraîchers en capacité de produire en volume.**

Il est important de noter que le nombre de porteurs de projet souhaitant s'installer en maraîchage est de plus en plus important, au même titre que les départs en retraite des agriculteurs. Pourtant, seuls 25% des projets d'installation aboutissent. Plusieurs éléments expliquent ce phénomène. Les vocations ne se forment plus de la même manière qu'auparavant. Une grande part des porteurs de projet ne sont pas issus du milieu agricole. Ils ne bénéficient donc pas de l'enseignement de leurs aïeux ou de la transmission de la ferme familiale. Ces candidats à l'installation éprouvent donc des difficultés à se former, tester leurs activités. La recherche du foncier est également un frein important à l'installation dans un département où les grandes

exploitations céréalières sont difficilement transmissibles et peu adaptées à la demande de ces nouveaux arrivants. Cette situation est aggravée par la spéculation et la rétention foncière sur les terres agricoles localisées en périphérie de Toulouse. Ces difficultés poussent les porteurs de projet à s'installer dans des départements limitrophes, où le prix du foncier est moins élevé. Augmenter l'autonomie alimentaire de la Haute-Garonne implique d'accompagner l'installation des exploitations en circuits courts. Pour ce faire, différents outils complémentaires au parcours

installation animé par la Chambre d'Agriculture pourraient être mis en place. **Les dispositifs d'Espaces-test** permettent aux porteurs de projet d'expérimenter le métier d'agriculteur pendant une période de 1 à 3 ans. Ces dispositifs sont réputés pour augmenter considérablement les chances de succès des projets d'installation. Combinés à un appui à **l'acquisition foncière** et un travail de **lutte contre les phénomènes spéculatifs**, les Espaces-test pourraient permettre d'augmenter de manière conséquente l'offre agricole en circuits courts du territoire.

Carte non exhaustive des initiatives structurantes pour le développement des circuits courts en Haute-Garonne



## Un besoin de structuration et de professionnalisation des filières courtes autour de prestations de logistique et de transformation de qualité

Les filières courtes actuelles ne répondent pas à l'ensemble de la demande. En effet, les services de transformation et de logistique sont insuffisants sur le territoire. Ils ne permettent pas d'offrir une gamme de produits diversifiés et adaptés à la demande des consommateurs.

En revanche, de nouvelles formes de structuration apparaissent. Ces initiatives professionnelles mobilisent le numérique, la gestion de données et les outils marketing. Ces nouvelles organisations permettent de réduire le temps de travail, les coûts d'investissement et les risques engendrés par une modification brutale du modèle économique de l'exploitation. En levant ces freins, un changement d'échelle des filières courtes est donc envisageable.

Avec une vingtaine de meuneries, deux abattoirs majeurs, le département de Haute-Garonne dispose d'outils structurants pour développer les circuits courts. Il s'agit donc d'organiser l'approvisionnement de ces outils, mais également de les inciter à proposer des prestations diversifiées, adaptées à la demande de qualité supérieure. De nouveaux outils gagneraient également à être développés, notamment dans les secteurs de niche céréaliers ou pour la production de légumes de quatrième gamme à destination de la restauration collective (produits agricoles et préparations crues, prêtes à l'emploi).

Pour ce faire, différents leviers peuvent être mobilisés. Les EPCI ont été ciblés comme les acteurs les plus à même de faire émerger des synergies locales entre les différents maillons des filières (agriculteurs, artisans, commerçants, consommateurs, etc.). Aussi, **un parcours d'appels à projet** pourra être mis en œuvre pour accompagner leurs démarches, du diagnostic préalable au financement des infrastructures. Des soutiens ponctuels pourront être attribués à des projets de maintien des services ruraux, tels que ceux rendus par **les établissements d'abattage du Comminges**.



## Un changement d'échelle qui nécessite un accompagnement des populations les moins favorisées pour davantage de démocratie alimentaire

Différentes études montrent que la consommation de produits en circuits courts reste aujourd'hui l'apanage d'un segment de la population favorisée ou possédant de fortes convictions. Les enquêtes montrent que les consommateurs, bien que volontaires pour acheter des produits locaux, ont une faible connaissance des saisonnalités et des spécificités du terroir. Le coût et la gestion du temps sont également des freins pointés par les ménages. L'ère de la grande et moyenne surface a habitué les consommateurs à ne plus devoir organiser leurs agendas autour

des tâches alimentaires. Les points de distribution à heure fixe, la démultiplication des lieux de distribution ou le temps de cuisine peuvent être vécus comme des contraintes supplémentaires pour les familles.

Pour sensibiliser les consommateurs, il faut d'abord développer de nouveaux modèles de distribution innovants qui répondent aux pratiques d'achats modernes. L'essor des drives fermiers favorisant l'usage des interfaces numériques, des supermarchés collaboratifs faisant le choix de développer une large gamme de produits éthiques, en sont

des exemples. Un concours spécifique dédié à « **l'innovation durable pour une alimentation sociale et solidaire** » aura pour objectif de faire émerger ces initiatives. **Des expérimentations de quartier** seront également menées sur trois territoires afin d'inclure les populations précaires dans la transition alimentaire. Il s'agira de développer de nouveaux espaces et modèles de solidarité, en favorisant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. Les acteurs de la recherche, les associations, mais aussi les tiers-lieux volontaires de notre territoire pourront être mobilisés à ces fins.



# AXE 1 PRODUIRE LOCAL EN HAUTE-GARONNE

Un préalable inévitable au changement  
d'échelle des circuits courts



# 7 ENGAGEMENTS

## EN 3 AXES

### A L'HORIZON 2022



La production de Haute-Garonne est insuffisante pour répondre à la demande en circuits courts. Le nombre d'exploitations maraîchères a fortement réduit. Il ne reste aujourd'hui que 300 exploitations maraîchère en Haute-Garonne.

Tout en prenant en considération les impératifs agronomiques et commerciaux, il s'agira de favoriser l'implantation de nouvelles exploitations. Ces dernières devront être adaptées à la diversité de la demande en termes de volumes et de productions. Cette démarche vise, entre autres, à favoriser le développement de l'approvisionnement local de la restauration collective des collèges, dont le Conseil départemental est gestionnaire. Par ses prérogatives d'aménagement du territoire et de protection des espaces agricoles, le Conseil départemental pourra donc établir un cadre structurant pour favoriser la reterritorialisation de nos systèmes alimentaires.



## ACTION 1

Mettre en place un dispositif de soutien aux Espaces-test pour favoriser l'implantation des porteurs de projet agricole en capacité de répondre à la demande en circuits courts

Estimation moy. annuelle  
**200 000 € / an**  
 entre 2020 et 2022

L'Espace-test est une structure d'appui au parcours des porteurs de projet à l'installation agricole. Il offre la possibilité de tester leurs activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans. Ce dispositif met à disposition un lieu, un équipement agricole, un accompagnement technique et entrepreneurial, un cadre juridique adapté.

**Pour un porteur de projet, l'Espace-test permet d'expérimenter le métier d'agriculteur, de confirmer son projet professionnel, de construire progressivement les fondations d'une installation réussie. Il répond donc aux difficultés rencontrées par certains candidats à l'installation, notamment ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole.**

Notre territoire est original car il regroupe une grande diversité de modèles d'Espaces-test. En Haute-Garonne, deux structures sont en activité (la régie intercommunale des Haut-Tolosans, l'association Centième Singe). Une troisième est en cours de création dans le Comminges.

### L'ESPACE-TEST DES HAUT-TOLOSANS

Régie intercommunale, créée en 2009, cette structure fut pionnière à une époque où les Espaces-test n'étaient pas en vogue. Elle ne possède aujourd'hui qu'un lieu test permanent et n'utilise pas de contrats CAPE.

Les quatre porteurs de projet accueillis sont donc indépendants (cotisants solidaires à la MSA, propre numéro SIRET, ...).

### L'ESPACE-TEST DU CENTIÈME SINGE

Cet espace-test a actuellement fermé son site sur Belbeaud. Ils travaillent actuellement sur l'ouverture de deux projets de lieux test permanents dans le nord du territoire. Ils cherchent également à développer un réseau de lieux test temporaires.

### L'ESPACE-TEST DU COMMINGES

Espace-test en création, ce projet devrait prendre la forme de quatre lieux test permanents, gérés par une association multi-partenaire. Ce projet est à l'initiative des EPCI Cœur et Coteaux de Comminges et Cagires Garonne Salat. Le premier lieu test devrait être localisé sur Blajan.

**Si l'ensemble des projets se réalisent, il y aurait donc à moyen terme sept lieux test permanents et sept lieux test temporaires sur le territoire. Une trentaine de porteurs de projet serait donc chaque année hébergée par les couveuses agricoles du territoire, soit une quinzaine d'installation potentielle par an.**

**Nous proposons d'accompagner cette dynamique pour favoriser l'installation de maraîchers en Haute-Garonne.**

■ **Nous proposons la création d'une aide à l'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique** pour les équipements des parcelles à la création (matériel agricole, serres, irrigation). Au maximum, trois lieux permanents seraient subventionnés par an. La subvention pourrait s'élever à 40% du montant total de l'investissement. Le montant maximum subventionnable par projet pourrait être de 100 000 €. Cette subvention viendrait en complément du dispositif de la Région.

■ **Nous proposons la création d'une aide au fonctionnement** à destination des structures d'accompagnement (EPCI, Associations, SCIC) correspondant à 3000 €/an par porteur de projet **bénéficiaire du RSA**. Au maximum, 30 porteurs de projet seraient subventionnés par an. Cette subvention viendrait en complément du dispositif de la Région.

Afin de faciliter l'intégration de ces dispositifs sur le territoire, deux réseaux complémentaires seraient mis en place à différentes échelles. **Un groupe de travail pourrait être monté en partenariat avec les acteurs de l'écosystème Circuits courts**. Ce réseau permettrait de réfléchir collectivement à des solutions pour lever les différents freins pointés par les acteurs de terrain : trouver des porteurs de projet, réaliser la prospection foncière, ... **Un second réseau d'agriculteurs tuteurs** pourrait être mis à disposition des porteurs de projet pour les intégrer dans l'écosystème local agricole.

■ **Nous proposons la création d'un réseau de tuteurs agriculteurs par le Conseil départemental** pour appuyer les porteurs de projet, moyennant une rémunération pour le tuteur 1500 €/an pour l'équivalent de 10 jours de travail annuel. Au maximum, 30 tuteurs seraient subventionnés par an.

## UN ESPACE-TEST, C'EST QUOI ?

### UN ACCOMPAGNEMENT

**Un lieu de construction de son projet professionnel**

L'espace-test est d'abord un lieu d'accompagnement pour les porteurs de projet. Cet appui englobe le projet agronomique, mais également le projet entrepreneurial pour le futur agriculteur.

### UNE PÉPINIÈRE

**Un lieu permanent ou temporaire dédié à l'expérimentation**

Une structure Espace-test peut porter différentes formes de test : Les lieux test permanents et les lieux test temporaires. A la façon d'une « ferme-école », le lieu test permanent est une exploitation où les porteurs de projet se succèdent tour à tour pour expérimenter leurs projets. Une fois la période de test terminée, le candidat à l'installation cherche du foncier ailleurs pour monter sa propre exploitation. Le lieu test temporaire n'a, quant à lui, pas vocation à rester un lieu d'expérimentation. Une fois la période de test achevée, le porteur de projet deviendra propriétaire des surfaces. Ce modèle peut être utilisé dans différents cas de figure : Par un agriculteur souhaitant assurer la transmission de son exploitation à un porteur de projet ; Par une collectivité territoriale souhaitant assurer le succès de l'installation d'un agriculteur sur son terrain ; Par un collectif d'agriculteurs souhaitant accueillir un nouvel atelier sur son exploitation. Durant la période du test, le porteur de projet bénéficie du portage juridique de la couveuse, mais aussi de l'accompagnement.

### UNE COUVEUSE D'ENTREPRISE

**Un cadre administratif et comptable pour réaliser son projet dans les meilleures conditions**

Un cadre juridique a été mis en place pour faciliter l'encadrement des porteurs de projet : Le **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)**. Ce contrat, souvent méconnu, n'est pas toujours utilisé par les Espaces-test. Pourtant, le CAPE permet de sécuriser le test du porteur de projet. Par exemple, le SIRET et l'affiliation à la sécurité sociale agricole (MSA) sont portés par la couveuse. Le candidat peut donc bénéficier des minimas sociaux et du régime général de la sécurité sociale pendant la durée du test.

### UNE ANIMATION-COORDINATION

**Un dispositif multi-acteurs ancré sur un territoire**

L'espace-test est souvent un dispositif multi-partenarial qui regroupe les différents acteurs du territoire. La coordination est donc une part importante du travail mené par la structure. Elle permet de faciliter l'organisation du parcours d'accompagnement, le recrutement des porteurs de projets, mais aussi de faciliter l'insertion des porteurs de projet à la sortie de l'Espace-test.



## ACTION 2

Mettre en place un dispositif de « location-vente » pour l'installation des porteurs de projet à la sortie des Espaces-test, en partenariat avec la SAFER

Si l'Espace-test permet de confirmer le projet professionnel du futur agriculteur, il ne résout pas l'ensemble des difficultés rencontrées. En effet, faute de terres agricoles accessibles, un certain nombre de porteurs de projet quitte notre territoire pour des départements limitrophes. Favoriser l'installation de producteurs en circuits courts à proximité de nos bassins de consommation, implique donc un accompagnement spécifique à la sortie de l'Espace-test pour trouver un parcellaire adapté. La SAFER possède de nombreux outils pouvant être mis à disposition des collectivités : des outils de veille, de prospection, mais également de portage foncier. Un engagement commun entre le Conseil départemental et la SAFER permettrait donc de concrétiser l'émergence de ces nouvelles dynamiques.

Dans un premier temps, ce partenariat aurait pour objectif annuel l'installation **dix porteurs de projet** sur le territoire de Haute-Garonne. **Trois périmètres d'intervention seront sélectionnés en partenariat**

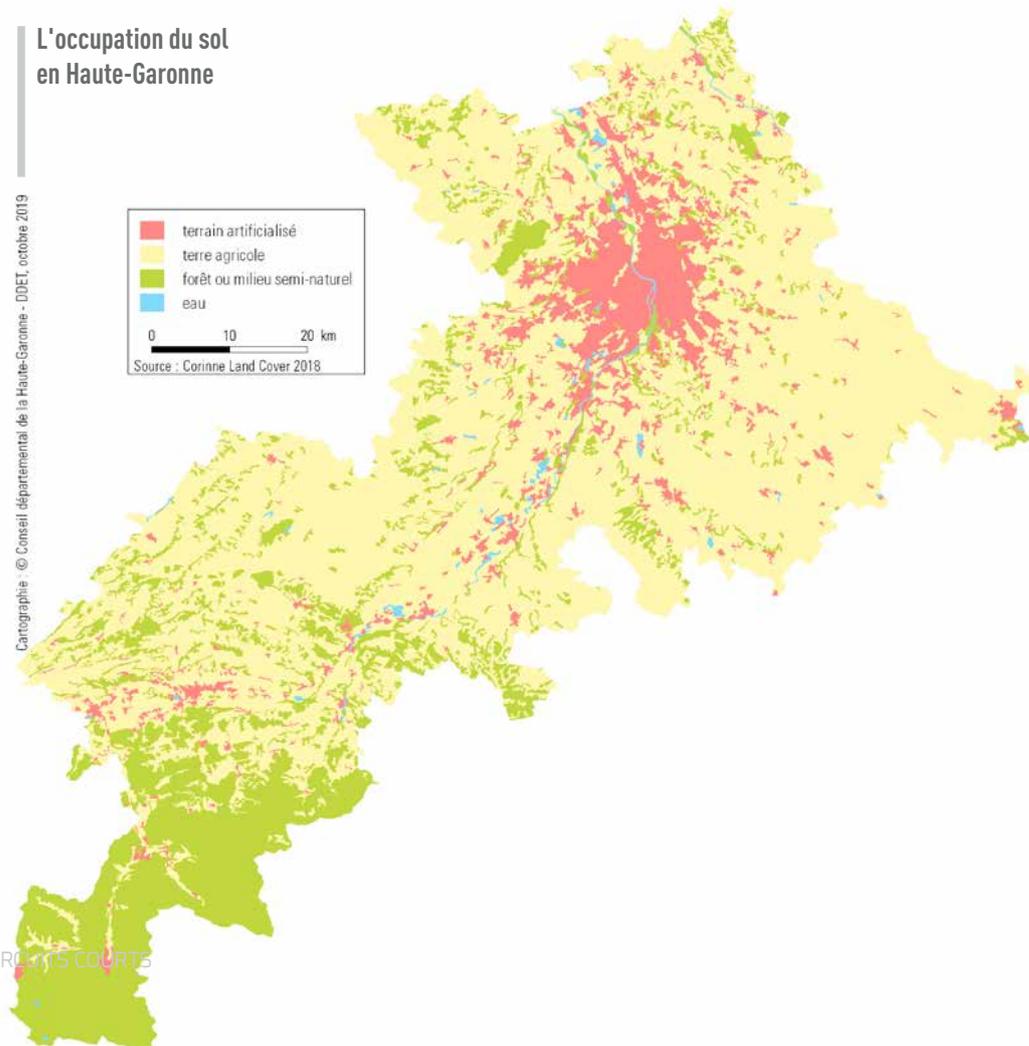
**avec les EPCI volontaires.** Ces périmètres devront répondre aux enjeux de la politique circuits courts pour le développement des surfaces de productions maraîchères (proximité des espaces-test, qualité des sols, accès à l'eau, accès aux axes routiers, ...).

Une convention de partenariat pourrait être mise en place avec la SAFER, elle porterait sur les actions suivantes.

1. Veilles foncières opérationnelles sur les **trois périmètres ciblés** et appui à la connaissance des marchés fonciers de Haute-Garonne (usage des outils **Vigifoncier** et **Vigifriche**).
2. Appui à la **recherche des porteurs de projet** pour les Espaces-test.
3. Appui dans l'**animation foncière** pour l'installation des porteurs de projet.
4. Mobilisation de l'outil **Convention d'Occupation Provisoire et Précaire** (L 142-4 du Code Rural) pour favoriser l'installation de porteurs de projet à la sortie des Espaces-test. Cet outil permettrait aux porteurs de projet de payer un loyer durant le temps de cette convention. Les charges locatives seraient déduites du prix de vente à l'issue de cette période. Le Conseil départemental prendrait en charge les « frais de stockage » (frais financiers et frais de gestion administrative). Il assurerait également la « garantie de bonne fin et de moins-value » des biens mis en réserve. Dans le cas où le porteur de projet refuserait d'acheter le bien, le Conseil départemental prendrait en charge l'acquisition de ce même bien.

L'occupation du sol en Haute-Garonne

Cartographie : © Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, octobre 2019



## ACTION 3

Mettre en place un périmètre pilote de Protection des Espaces Agricoles et Naturels à proximité des Espaces-test, en partenariat avec des EPCI volontaires

Estimation  
**30 000 €**  
pour réalisation  
de l'appel à  
projet → EPCI

Pour pérenniser les dynamiques d'installation de maraîchers, le Conseil départemental souhaite mobiliser ses compétences en matière d'aménagement du territoire pour préserver les terres périurbaines agricoles de la spéculation foncière. En effet, les terres à bon potentiel agronomique de la ceinture maraîchère toulousaine ont peu à peu été transformées en zone urbanisées. Ce constat est aggravé par les phénomènes de rétention et de spéculation qui rendent l'accès au foncier agricole de plus en plus difficile.

Aujourd'hui, des recherches académiques estiment à 22 000 hectares, la surface de céréales qui serait mise en gestion par des propriétaires rentiers dans des logiques spéculatives.

L'unique outil réglementaire en possession du Département pour établir une réserve foncière est le **périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels**. Cet outil est particulièrement contraignant, car il permet de geler des terres agricoles de manière quasi définitive. Il donne donc un message clair aux propriétaires fonciers du territoire. **Cette démarche est technique, mais surtout politique**. Elle implique un travail de collaboration étroit avec les EPCI et les communes de manière à définir, à la parcelle, le périmètre en question. Un travail pédagogique de sensibilisation doit donc être mené de manière à sensibiliser les élus et les citoyens du bien-fondé de la démarche.

Les périmètres de **Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN)** sont des outils de planification à la disposition du Conseil départemental. La modification du périmètre ne peut être réalisée que par décret interministériel ou en cas de projet d'infrastructure de transport, après enquête publique (Loi 2019-1428 dit LOM). Les PEAN se différencient des Zones Agricoles Protégées (ZAP) instaurées par les collectivités locales, dans le sens

où ils permettent l'adoption d'un programme d'actions spécifiques à la zone. Ils ouvrent également l'usage de nouveaux droits aux Conseils départementaux, comme la mobilisation du droit de préemption de la SAFER sur les zones du PEAN localisées hors Espaces Naturels Sensibles.

Avant d'initier la démarche, une **campagne de sensibilisation** à destination des élus locaux et des partenaires du monde agricole doit être réalisée. En effet, il est essentiel de noter que la mise en place d'un tel outil implique un accord préalable des communes concernées. La procédure nécessite également l'avis des entités gestionnaires des SCOT et de la Chambre d'Agriculture. Cette campagne de sensibilisation est donc un préalable pour favoriser les synergies territoriales. Ce travail nécessaire pourrait s'étaler sur une période de 6 mois.

Un **appel à projet** à destination des communes et EPCI serait réalisé par la suite pour définir un périmètre pilote. Cet appel à projet ouvrirait l'accès à une **subvention de 30 000 €**, destinée au financement des études nécessaires à la définition du périmètre. Une priorité pourrait alors être donnée aux collectivités ayant développé une politique volontariste pour le développement des espaces-test et des circuits courts sur leur territoire. Les financements de ces études peuvent se faire en complément de ceux de la Région.

La **définition du périmètre** se déroule sur une période moyenne d'un an. Elle fait l'objet d'une étude préalable. Cette étude est suivie d'une enquête publique.

Sur ce périmètre, un **programme d'actions** sera co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les concertations et la rédaction du programme durent en moyenne 6 mois. Dans le cadre de la politique circuits courts, le programme d'actions pourrait mentionner les objectifs de développement des filières de proximité. Il prendrait la forme de convention avec les parties prenantes compétentes pour la réalisation des actions cibles.

Au regard des enjeux de rétentions foncières observés sur le territoire, la mise en place d'un périmètre pilote permettrait au Département de s'inscrire comme un acteur prépondérant pour l'avenir du paysage agricole de notre territoire.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE DE DÉPARTEMENTS

Un benchmark a été réalisé auprès de cinq départements qui ont mis en place différents PEAN : la Loire-Atlantique, la Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales. Tous soulignent l'impact fort sur la réduction des phénomènes de spéculation foncière. La procédure est longue mais nécessaire. En effet, elle détermine l'implication et l'appropriation de la

démarches par les acteurs locaux. Dans les Bouches-du-Rhône, le premier PEAN a engagé une forte dynamique à l'échelle du territoire, permettant ainsi la création de différentes Zones Agricoles Protégées par les élus locaux. Dans les Pyrénées-Orientales, un système d'appel à projet a été monté à destination des EPCI pour favoriser l'implication des communes.

# AXE 2 : ORGANISER LES FILIÈRES LOCALES EN HAUTE-GARONNE

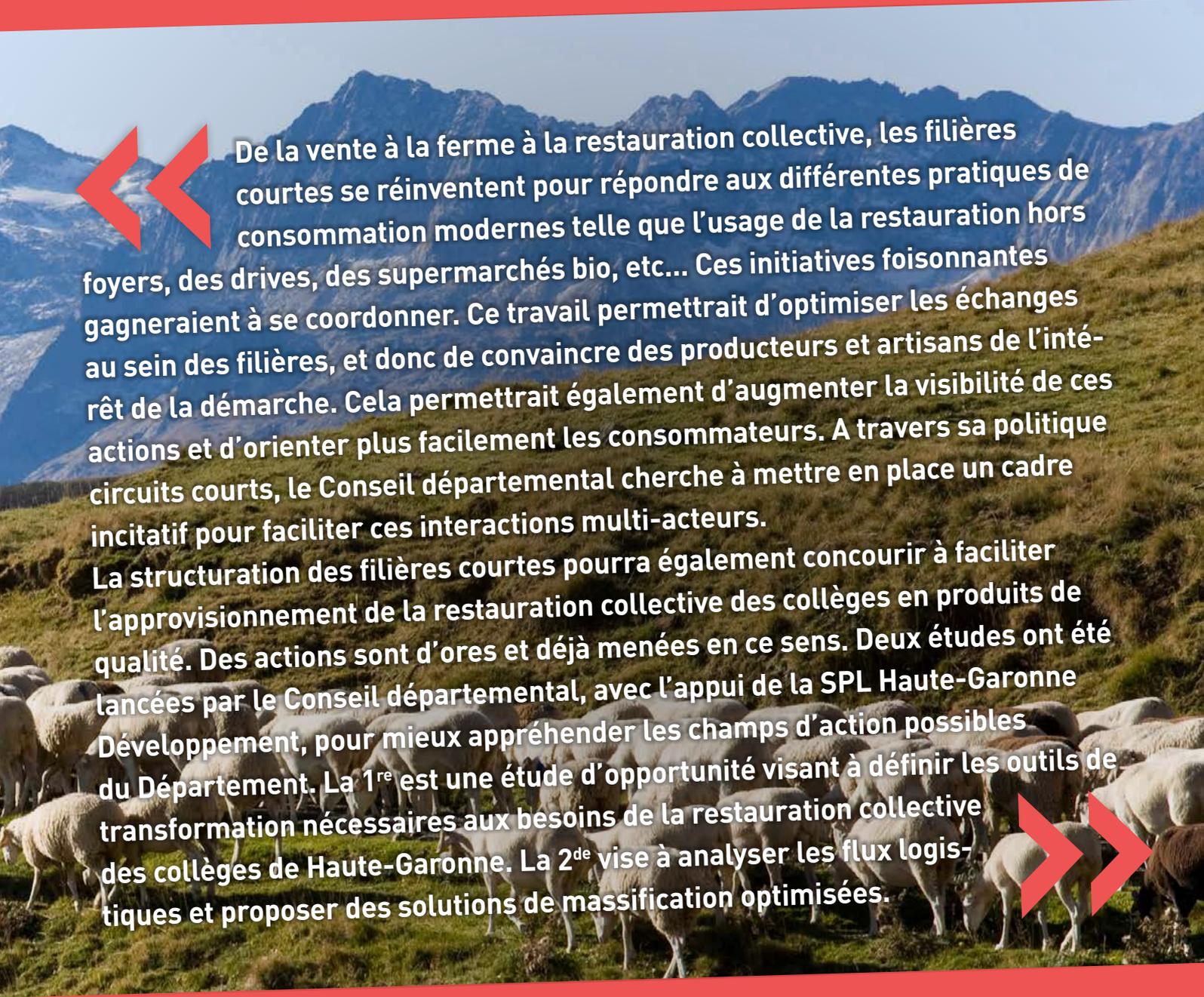
Une démarche de coordination nécessaire pour répondre à la diversité de la demande en circuits courts et aux objectifs d'approvisionnement de la restauration collective



# 7 ENGAGEMENTS

## EN 3 AXES

### A L'HORIZON 2022



De la vente à la ferme à la restauration collective, les filières courtes se réinventent pour répondre aux différentes pratiques de consommation modernes telle que l'usage de la restauration hors foyers, des drives, des supermarchés bio, etc... Ces initiatives foisonnantes gagneraient à se coordonner. Ce travail permettrait d'optimiser les échanges au sein des filières, et donc de convaincre des producteurs et artisans de l'intérêt de la démarche. Cela permettrait également d'augmenter la visibilité de ces actions et d'orienter plus facilement les consommateurs. A travers sa politique circuits courts, le Conseil départemental cherche à mettre en place un cadre incitatif pour faciliter ces interactions multi-acteurs.

La structuration des filières courtes pourra également concourir à faciliter l'approvisionnement de la restauration collective des collèges en produits de qualité. Des actions sont d'ores et déjà menées en ce sens. Deux études ont été lancées par le Conseil départemental, avec l'appui de la SPL Haute-Garonne Développement, pour mieux appréhender les champs d'action possibles du Département. La 1<sup>re</sup> est une étude d'opportunité visant à définir les outils de transformation nécessaires aux besoins de la restauration collective des collèges de Haute-Garonne. La 2<sup>de</sup> vise à analyser les flux logistiques et proposer des solutions de massification optimisées.

## ACTION 4

Mettre en place un parcours de deux appels à projet à destination des EPCI pour favoriser l'émergence de filières courtes structurées en Haute-Garonne

Enveloppe annuelle  
390 000 €  
pour 2 appels à projets

**Afin d'accompagner l'émergence de projets structurants sur nos territoires, deux appels à projet pourraient être réalisés annuellement.**

Cette démarche se veut « ascendante ». **La structuration des filières agricoles doit émerger d'initiatives locales**, d'agriculteurs et d'artisans connaissant la réalité de leurs métiers. Cette structuration doit également être le fruit d'une entente entre acteurs, favorisée par les liens de proximité.

**L'échelle de la collectivité locale est donc pertinente pour intervenir dans le domaine.** Mais, on constate que ces derniers manquent de moyens financiers et de compétences internes pour mener à bien leurs projets. **Ces appels à projet ont donc pour objectif de renforcer les compétences des EPCI.**

Dans un même temps, le diagnostic circuits courts montre que les projets locaux nécessitent de **se coordonner à l'échelle du département**. Des complémentarités et synergies peuvent être mises en place de manière à développer des schémas économiques cohérents et porteurs d'une plus grande solidarité territoriale. Si les filières doivent émerger localement, elles doivent également faire le lien entre un bassin de consommateurs centralisé autour de la métropole toulousaine et un bassin de producteurs atomisés sur des territoires ruraux, voire enclavés. L'échelle départementale est donc opportune pour faciliter la coopération horizontale entre territoires, et verticale entre l'amont et l'aval des filières.

**Pour ce faire, le Conseil départemental souhaite mettre en place un réseau réunissant les acteurs des circuits courts afin de faciliter les interactions à l'échelle de la Haute-Garonne.**

Enfin, le diagnostic circuits courts montre que la croissance rapide de ces nouvelles filières implique la montée en compétences de ses acteurs, voire la professionnalisation de certaines tâches. En effet, de nouveaux métiers apparaissent en appui aux agriculteurs et artisans. Des professionnels de la logistique, du numérique et de la transformation innovent pour proposer de nouveaux services adaptés à la relocalisation de nos systèmes alimentaires. A travers le réseau circuits courts, des formations et rencontres régulières seront organisées pour favoriser l'intégration de ces acteurs.

### APPEL À PROJET N°1

Cet appel à projets à destination des EPCI viserait à financer **3 études opérationnelles par an** pour l'émergence et la structuration des filières courtes des territoires.

L'objectif de cet appel à projets, à destination des EPCI, est de favoriser la réalisation d'étude-actions pour l'émergence de filières locales en circuits courts. Ce financement pourra être mobilisé pour répondre à différents objectifs, selon l'état de connaissance de l'EPCI de son territoire.

Ainsi, le recensement des agriculteurs en circuits courts, l'identification de filières à développer, les leviers et investissements nécessaires pour mettre en place de tels projets seront éligibles.

Les projets privilégiés seront ceux prenant la forme d'études-actions participatives impliquant un travail de concertation et d'animation inter-acteurs entre les agriculteurs, artisans, commerçants et entreprises du territoire.

**A l'issue de l'appel à projets, 3 territoires seront sélectionnés chaque année. La subvention s'élèvera à 50% du montant total de l'étude. Le montant de l'enveloppe totale dédiée à cet appel à projet sera de 90 000 €.**

### APPEL À PROJET N°2

Cet appel à projet à destination des EPCI viserait à financer **deux équipements par an**.

Cet appel à projets permettrait la sélection de deux projets d'équipement, construits sous maîtrise d'ouvrage publique. Ces équipements devront être mis à disposition des acteurs des filières courtes (agriculteurs, artisans, commerçants, établissements de restauration collective, ...).

Les projets devront permettre la structuration de ces filières. Ils pourront être dédiés à la transformation, la commercialisation, mais aussi à la création de structures logistiques. Par exemple, ces équipements pourraient être destinés à la création d'un atelier de pâtes artisanales, d'une micro-filature de laine, d'un relais logistique...

**A l'issue de l'appel à projets, 3 projets seraient sélectionnés chaque année. La subvention s'élèverait à 40% du montant total de l'infrastructure. Le montant maximum de l'enveloppe dédiée à cet appel à projet serait de 300 000 €.**

## ZOOM SUR DES PROJETS ÉMERGENTS DE TERRITOIRE

### DES ABATTOIRS DANS LE COMMINGES

Une étude-action d'un an a été réalisée par le cabinet d'étude Triesse Gressard Consultants pour analyser les perspectives de développement de la filière viande dans le Comminges. Outre le besoin de restructuration des abattoirs locaux, les résultats montrent que la mobilisation des acteurs logistiques pourrait faciliter le développement des filières courtes. A ce titre, la société PROMUS a été invitée lors d'un groupe de travail pour proposer la mise en place de projets pilotes avec les agriculteurs. La start-up installe des boxes frigorifiques pour faciliter la collecte des produits.

Ces infrastructures logistiques facilitent les prestations de livraisons réalisées pour la restauration collective, par exemple. Elles permettent également aux agriculteurs de s'organiser collectivement pour optimiser des tâches coûteuses et chronophages.

### UNE MICRO-FILATURE POUR LA "LAINE DE PYRÈNES"

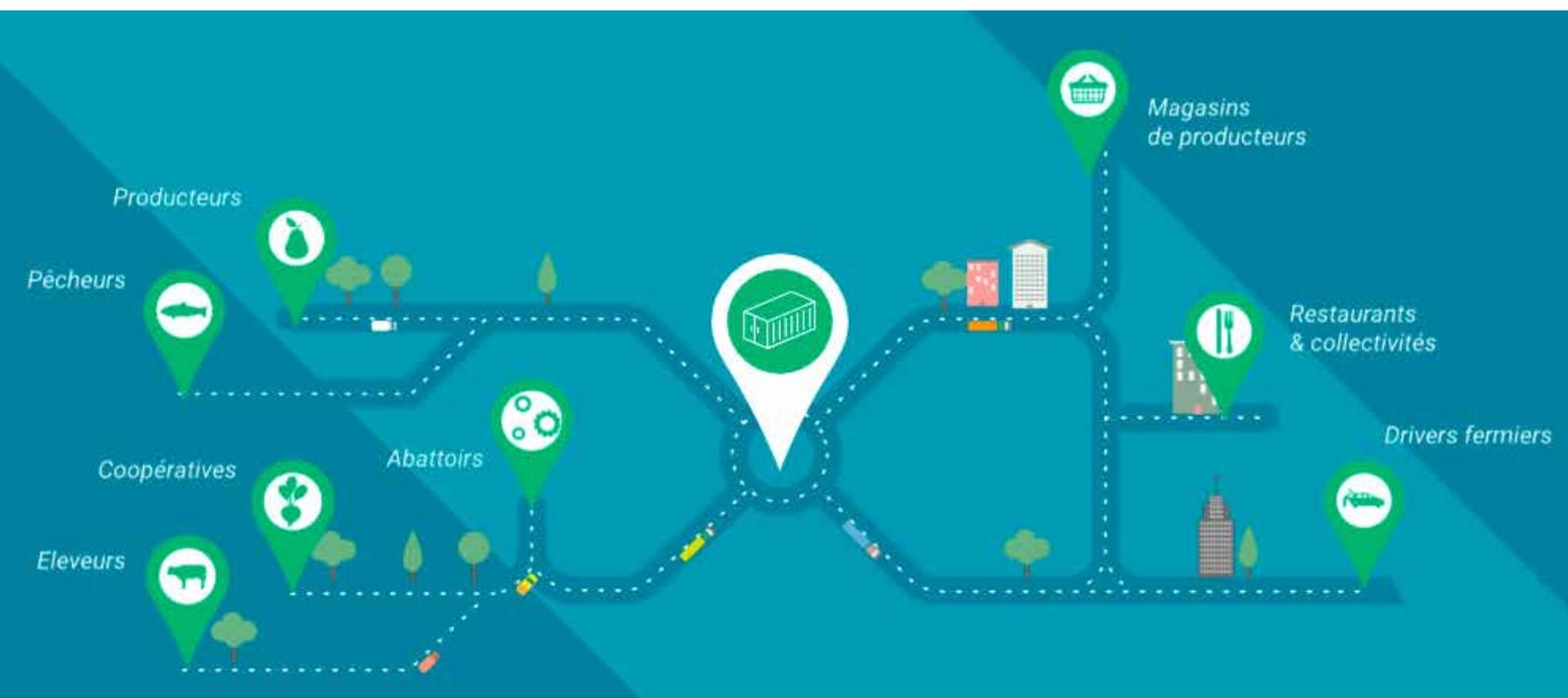
L'ADEPFO a été mobilisée par des fileuses de laine et éleveuses des Pyrénées pour réaliser une étude-action sur l'émergence d'une filière locale "Laines de Pyrènes".

L'objectif de ce projet est de construire une micro-filature qui offrirait des prestations à façon aux acteurs de la filière. Un petit fablab textile leur permettrait également d'accéder à certaines machines.

Enfin, ce lieu serait une vitrine pour favoriser l'agrotourisme dans la région. Ces fileuses de laine et éleveuses ont été actrices dans la réalisation de cette étude, suivant la méthodologie d'intervention participative de l'ADEPFO.

### UNE MICRO-LÉGUMERIE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

En partenariat avec les associations du Collectif Nourrir la Ville, le Réseau Cocagne souhaite construire une micro-légumerie localisée à proximité des jardins du Girou. Cet outil permettra de réaliser des actions de premières transformations pour approvisionner les établissements locaux de la restauration collective. Cette infrastructure s'intègre dans un projet plus large visant à fédérer les agriculteurs locaux et les jardins d'insertion pour répondre à la demande croissante de légumes transformés. Une étude-action d'un an a été menée pour ce faire sur le Nord Toulousain.



**ACTION 5**

**Financement de la restructuration des abattoirs de Saint-Gaudens et de Boulogne-sur-Gesse, outils structurants pour les filières viandes du territoire**

Les abattoirs de Saint-Gaudens et de Boulogne-sur-Gesse sont les principales structures d'abattage du département. Elles représentent un volume de 11 000 Tonnes Équivalent Carcasse (TEC), soit 10% du total des têtes abattues sur la Région Occitanie. À la suite de la fermeture des abattoirs du Gers, l'influence régionale de ces établissements est réaffirmée par l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels.

En 2019, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges a réalisé un audit visant à étudier les perspectives de restructuration de ces abattoirs. Les résultats montrent qu'une importante marge de manœuvre existe pour améliorer la qualité des

prestations fournies (qualité gustative des produits finis, qualité sanitaire, bien-être animal). Créer des synergies entre les deux établissements permettrait également d'augmenter l'activité de ces deux entités.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces outils pour le développement équilibré du territoire de Haute-Garonne, le Conseil départemental souhaite accompagner la Communauté de Communes dans les actions engagées.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République conditionne la nature de l'implication du Conseil départemental. S'agissant d'une opération sous maîtrise d'ouvrage publique, le Conseil départemental sera habilité à contribuer au financement de l'investissement au titre de l'article L.1111-10 du CGCT. A défaut, le Conseil départemental pourra se positionner en complémentarité de la Région au titre de l'article L.3232-1-2, sous réserve de l'élaboration d'une convention spécifique avec la collectivité.





# AXE 3 CONSOMMER LOCAL EN HAUTE-GARONNE

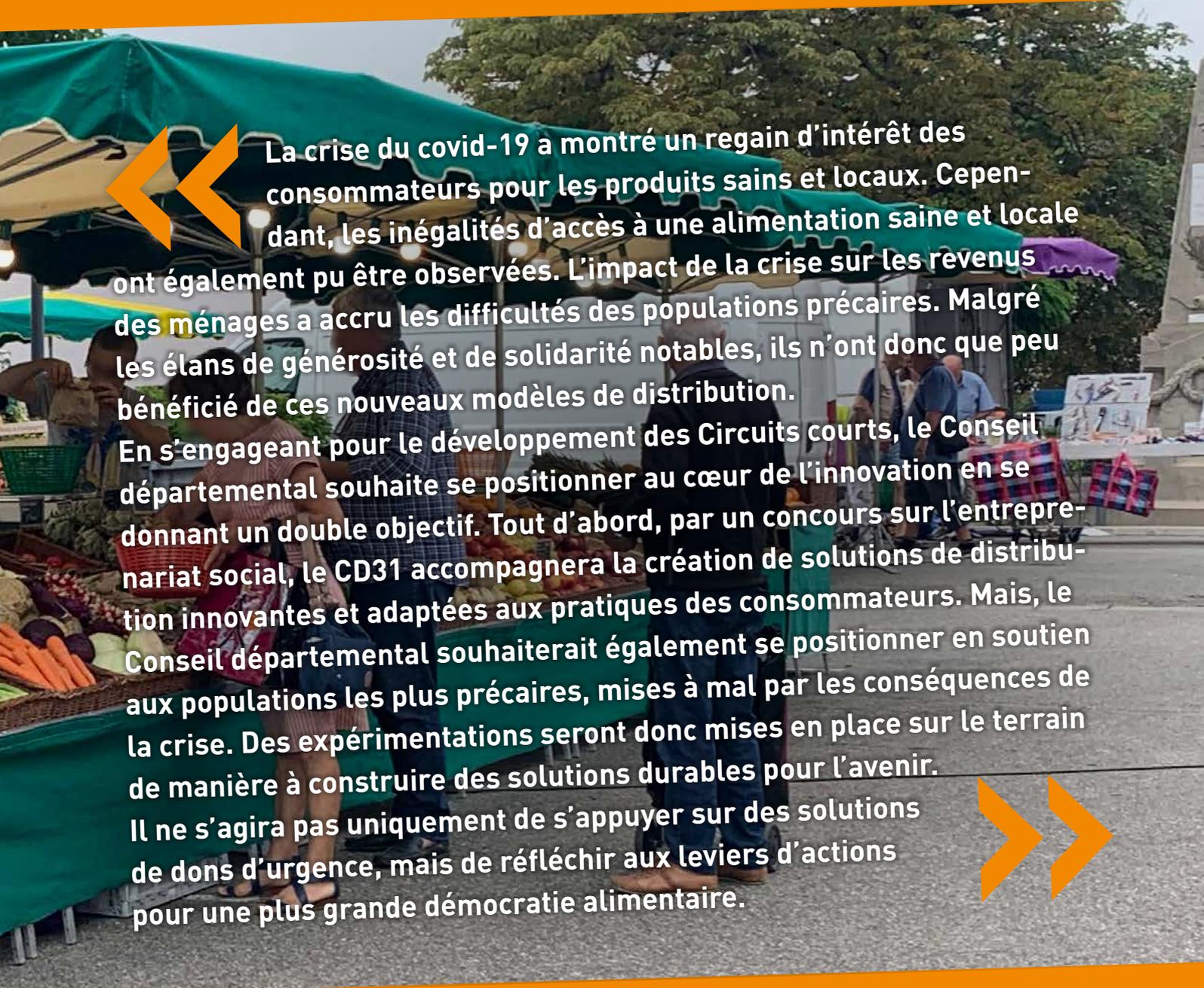
ou démocratiser l'accès  
à une alimentation locale pour  
l'ensemble de la population



# 7 ENGAGEMENTS

## EN 3 AXES

### A L'HORIZON 2022



La crise du covid-19 a montré un regain d'intérêt des consommateurs pour les produits sains et locaux. Cependant, les inégalités d'accès à une alimentation saine et locale ont également pu être observées. L'impact de la crise sur les revenus des ménages a accru les difficultés des populations précaires. Malgré les élans de générosité et de solidarité notables, ils n'ont donc que peu bénéficié de ces nouveaux modèles de distribution.

En s'engageant pour le développement des Circuits courts, le Conseil départemental souhaite se positionner au cœur de l'innovation en se donnant un double objectif. Tout d'abord, par un concours sur l'entrepreneuriat social, le CD31 accompagnera la création de solutions de distribution innovantes et adaptées aux pratiques des consommateurs. Mais, le Conseil départemental souhaiterait également se positionner en soutien aux populations les plus précaires, mises à mal par les conséquences de la crise. Des expérimentations seront donc mises en place sur le terrain de manière à construire des solutions durables pour l'avenir.

Il ne s'agira pas uniquement de s'appuyer sur des solutions de dons d'urgence, mais de réfléchir aux leviers d'actions pour une plus grande démocratie alimentaire.

## ACTION 6

Création  
d'un concours  
« Innovations durables  
pour une alimentation  
sociale et solidaire »

Enveloppe  
annuelle  
60 000 €

Valorisation des invendus agricoles pour les soignants, livraisons bénévoles pour les personnes âgées et les sans domiciles fixes, explosion des AMAP, de la plateforme open-source cagette.net, ces projets sont tous issus d'initiatives citoyennes de consommateurs et d'entrepreneurs engagés. La crise du covid-19 nous montre que ces acteurs ont été parmi les plus résilients pour proposer de nouveaux systèmes de distribution solidaires. Ils se sont démarqués par leur ingéniosité et leur agilité pour proposer de nouvelles solutions adaptées aux attentes de la population.

Par la création d'un concours annuel, le Département souhaite accompagner l'émergence

de projets innovants de distribution alimentaire sur le territoire.

### PARCOURS D'APPUI À L'ENTREPRENEURIAT

**10 lauréats** seraient sélectionnés à l'issue de ce concours pour intégrer un **parcours d'appui à l'entrepreneuriat** pour une durée de 5 mois. Cet accompagnement collectif et individuel serait mené par un organisme partenaire sélectionné à la suite d'un marché public.

### UN PRIX DE 20 000 €

A l'issue de cette période, les porteurs de projet seraient évalués par un **jury d'élus**. Les trois projets les plus prometteurs remporteraient le prix du jury, soit une enveloppe totale de 20 000 € offerte pour booster leurs projets et un hébergement au sein de la structure Théogone. Etablissement géré par le Département, qui regroupe l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture et de la silver économie.



## ACTION 7

Expérimenter autour de 3 projets pilotes pour accompagner les populations les plus précaires dans leurs changements de pratique de consommation

Enveloppe totale

60 000 €

Expérimentation 2020/2021

**Par son engagement auprès des populations en situation de précarité, le Département souhaite se positionner comme acteur de l'alimentation sociale.**

Consommer des produits locaux et de qualité reste aujourd'hui un luxe peu accessible aux personnes en situation de précarité. Cela, malgré les alarmes répétitives du corps médical qui constate une hausse inquiétante des taux d'obésité, du diabète, ...

Si les arguments économiques sont avérés, les habitudes alimentaires sont également des freins prépondérants. Les associations observent que même lors de dons gratuits, les ménages peuvent refuser une certaine gamme de produits. La sensibilisation des ménages est donc un enjeu majeur des programmes d'alimentation sociale.

Les réflexions autour de la transition alimentaire entraînent la création de nouvelles formes d'interventions sociales. Elles visent à développer une approche territoriale de la question de l'accès à l'alimentation, prenant en compte les différents aspects des circuits courts (production, transformation, distribution, consommation). La démarche du "faire ensemble" permet de transformer les liens de sociaux, de favoriser les prises de conscience sur les modes de production et de consommation.

De nouvelles compétences peuvent alors être mobilisées : la cuisine, mais également la production de légumes, la planification du potager, l'apprentissage de nouvelles méthodes de conservation...

A ce titre, nous souhaitons initier un partenariat avec les acteurs de la recherche et une association locale pour expérimenter de nouvelles démarches et outils d'interventions sociales.

Ces expérimentations seront centrées sur trois piliers :

### UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION ET D'ÉVALUATION

Elle sera co construite avec des acteurs de la recherche, spécialisés sur ces questions.

### UNE APPROCHE TERRITORIALISÉE

Les expérimentations privilégieront une approche territorialisée autour de quartiers sensibles. En effet, nous faisons l'hypothèse que les échanges de voisinage, les liens intergénérationnels, seront favorables à la création de dynamiques locales autour de la question alimentaire.

### LES POPULATIONS PRÉCAIRES

Les expérimentations seront centrées sur la thématique de l'accessibilité aux produits alimentaires locaux pour les populations précaires. Pour ce faire, une association sera mobilisée pour réaliser des ateliers réguliers ouverts aux habitants du quartier. Suivant les préceptes de l'éducation populaire, ces ateliers seront centrés sur les savoirs et les savoir-faire, permettant aux individus de cultiver une plus grande autonomie (méthodes de conservation maison, jardinage, ...).

Les résultats de cette démarche innovante permettront d'apporter des éléments de réflexion sur les pratiques de consommation des habitants de Haute-Garonne.

Ils permettront de coconstruire des leviers pour permettre au Département d'engager une transition alimentaire plus inclusive pour l'ensemble de la population du Territoire.



# MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## MOYENS FINANCIERS

L'adoption de ces actions par le Conseil départemental apporteront un soutien structurant aux acteurs du territoire. En développant des politiques conjointes avec les collectivités locales, le Conseil départemental pourra favoriser l'émergence de filières courtes, structurées, pour une économie plus sociale et solidaire.

## MOYENS HUMAINS

Un groupe projet sera construit autour de la politique circuit court. Ce groupe projet inclura les différents services du Conseil départemental concernés. Cette organisation novatrice permettra de mobiliser les expertises sectorielles du département autour d'une politique transversale.

La plateforme d'ingénierie territoriale pourra également être mobilisée pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales sur le terrain. Les agents mobilisés au sein de ce groupe projet seront donc des interlocuteurs privilégiés sur cette thématique.

## **ANIMATION DE RÉSEAU ET COMMUNICATION**

L'ensemble de ces actions permettront la création d'un réseau départemental autour de la thématique Circuits courts. L'objectif de ce réseau sera de construire une démarche cohérente à l'échelle du Département en fédérant les acteurs autour des leviers identifiés. Ce réseau permettra à la fois de favoriser les échanges entre pairs, l'organisation de formations et d'établir de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs des filières (privés/institutionnels, amont/aval, etc.).

**Des actions de communication** seront également réalisées auprès des acteurs du réseau, mais aussi des habitants de la Haute-Garonne. Il s'agira de valoriser le travail engagé par le Conseil départemental grâce à la publication d'une newsletter mensuelle et de documents de capitalisation.

# SYNTHÈSE





La crise du covid-19 a réaffirmé la capacité des filières courtes à répondre aux enjeux de nos sociétés. A travers les organisations locales, les circuits courts ont su être réactifs et résilients pour organiser de nouveaux modèles de commercialisation. A travers l'usage du numérique et des réseaux sociaux, les acteurs des circuits courts ont pu inventer de nouvelles stratégies innovantes. A travers un lien renforcé entre producteurs et consommateurs, les circuits courts ont répondu aux promesses de qualité et de traçabilité attendues des consommateurs en temps de crise sanitaire.

Pour autant, la crise du covid-19 a également montré les limites de ces filières. Limites, qui confirment les résultats de l'étude réalisée par la SPL Haute-Garonne Développement en 2019.

**Relocaliser l'économie agricole implique de booster la production maraîchère et la commercialisation de "demi-gros".** Pour ce faire, le Conseil départemental propose de favoriser l'implantation d'Espaces-test. Ces outils permettent aux candidats à l'installation d'expérimenter leurs projets, de s'ancrer dans un territoire tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté. Ce dispositif sera renforcé par un travail conjoint avec la SAFER pour appuyer les démarches de prospection foncière et d'installation des candidats à la sortie de l'Espace-test.

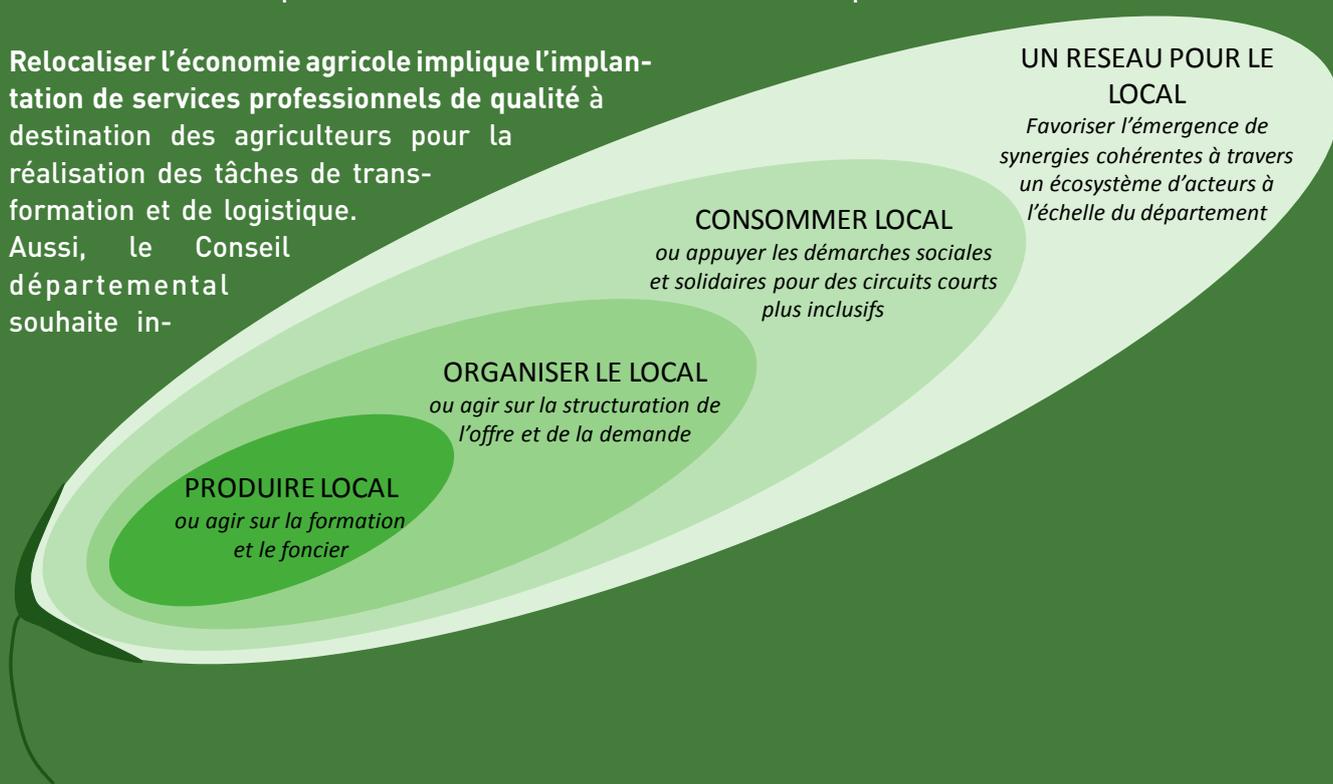
**Relocaliser l'économie agricole implique l'implantation de services professionnels de qualité à destination des agriculteurs pour la réalisation des tâches de transformation et de logistique.** Aussi, le Conseil départemental souhaite in-

tervenir en appui aux EPCI à travers deux appels à projet. Ces collectivités locales, agissant au plus près du terrain, sont les plus à même de mettre en relation les acteurs et de favoriser le développement d'infrastructures de qualité, adaptées aux besoins.

Enfin, un travail doit être mené pour favoriser le développement de **dispositifs innovants de distribution pour une transition alimentaire plus inclusive.** Un concours sur l'alimentation sociale et solidaire sera mené pour accompagner les porteurs de projet cherchant de nouvelles solutions de distribution adaptées aux consommateurs. Des expérimentations seront également portées par le Conseil départemental pour faire émerger des dynamiques de quartiers sur la thématique.

Ces actions donneront au Conseil départemental une nouvelle légitimité pour animer le réseau des acteurs impliqués pour le développement des circuits courts.

A travers l'intervention d'experts, de rencontres et de temps de formations, **le Conseil départemental souhaite faire émerger de nouvelles synergies.** Des actions de communication pourront également être menées pour capitaliser sur les dynamiques existantes et maintenir un haut degré de collaboration entre pairs.







CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE  
1 boulevard de la marquette  
31090 Toulouse Cedex 9